

RENOUVELLEMENT DU COMITE DES SENIORS

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. réuni le 28 juin 2022 a adopté par délibération, le renouvellement des membres du Comité des Seniors. La constitution de ce Conseil se fait par appel public à candidatures.

Les candidats qui souhaitent postuler en qualité de membres, devront :

- Habiter Chanteloup-les-Vignes
- Etre âgées de 65 ans ou plus,
- Ne pas exercer d'activité professionnelle à temps plein,
- Ne pas être élus municipaux ni conjoint d'un élu municipal,
- Etre en capacité de donner du temps,
- Être inscrit au CCAS,
- Etre utilisateur des services ou équipements de la Ville.

Selon son règlement intérieur, le Comité des Seniors est composé d'un groupe de personnes retraitées volontaires, sans aucun engagement professionnel ou mandat électif et qui souhaitent mener une réflexion bénévole sur des sujets divers proposés ou acceptés par Madame le Maire ou son adjointe déléguée aux Seniors.

Sa composition respectera la parité et la représentation des quartiers.

Pour postuler en qualité de membres, vous devez adresser un courrier à Madame Catherine ARENOU, Présidente du C.C.A.S., au plus tard pour le 01 octobre 2022

DELAI IMPERATIF

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le

Pour Le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée aux Seniors,
à l'accompagnement du vieillissement et à la Santé



Halima BELHADJ-ADDA

DATES D'AFFICHAGE :